

L'essentiel en bref

Le volume des affaires traitées au Tribunal administratif fédéral marque une importante hausse durant l'année sous revue.

Au total, on compte 8198 nouveaux recours (2023: 7330); 5619 dossiers ont été repris de l'année précédente, et 7144 affaires (2023: 6661) ont été liquidées. La durée moyenne des procédures a été de 249 jours (2023: 250).

Le Tribunal administratif fédéral a poursuivi le programme de développement organisationnel eTAF, notamment les projets FAJUFI (remplacement des applications liées au travail des cours) et GEVER (introduction du système Acta Nova). Afin d'assurer à tout le personnel du tribunal une place de travail appropriée, un concept d'occupation des bureaux a été élaboré avec le soutien de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL).

Durant l'année sous revue, quatre nouveaux juges sont entrés en fonction (Philipp Egli, Giulia Marelli, Selin Elmiger-Necipoglu, Stephan Metzger). Les cinq postes de juge supplémentaires accordés à titre temporaire par le Parlement ont été répartis entre les Cours IV, V et VI. Les cours, la Commission administrative ainsi que la présidence du tribunal ont été reconstituées fin 2024. Sur proposition de la Cour plénière, l'Assemblée fédérale a élu en décembre Claudia Cotting-Schalch en tant que présidente et Contessina Theis en tant que vice-présidente du tribunal pour la période 2025/2026.



TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL

1. Partie générale	64
Composition du tribunal	64
Organisation du tribunal	66
Commissions	67
Volume des affaires	68
Coordination de la jurisprudence	69
Administration du tribunal	69
Projets	71
Surveillance	71
Collaboration	72
Note à l'attention du législateur	72
2. Statistiques	74

RAPPORT DE GESTION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil des
États,

Conformément à l'article 3 alinéa 3 de la loi sur le Tribunal administratif
fédéral, nous vous faisons parvenir ci-après notre rapport de gestion pour
l'année 2024.

Veillez croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés
au Conseil national et au Conseil des États, à l'expression de notre haute
considération.

Tribunal administratif fédéral

La présidente: Claudia Cotting-Schalch
La secrétaire générale: Sara Szabo

Saint-Gall, le 7 février 2025

1. PARTIE GÉNÉRALE

Composition du tribunal

Organes de direction

Présidence

Président: Vito Valenti
 Vice-présidente: Claudia Cotting-Schalch

Commission administrative

Président: Vito Valenti
 Vice-présidente: Claudia Cotting-Schalch
 Membres: Keita Mutombo
 Roswitha Petry
 Nina Spälti Giannakitsas

Conférence des présidents

Présidence: Annie Rochat Pauchard, présidente de la Cour I
 Membres: Pascal Richard (président suppl.), président de la Cour II
 Beat Weber, président de la Cour III
 Bovier Gérald, président de la Cour IV
 Barbara Balmelli-Mühlematter, présidente de la Cour V
 Gregor T. Chatton, président de la Cour VI

État-major des organes de direction

Secrétaire générale: Sara Szabo
 Suppléant: Bernhard Fasel

Cours

Cour I

Présidente: Annie Rochat Pauchard
 Membres: Christine Ackermann
 Emilia Antonioni Luftensteiner
 Jérôme Candrian
 Maurizio Greppi
 Stephan Metzger (dès le 1.4)
 Alexander Misic
 Keita Mutombo
 Claudia Pasqualetto Péquignot
 Pierre-Emmanuel Ruedin
 Jürg Steiger
 Jürg Marcel Tiefenthal
 Iris Widmer

Cour II

Président: Pascal Richard
 Membres: Pietro Angeli-Busi
 David Aschmann
 Jean-Luc Baechler
 Francesco Brentani
 Kathrin Dietrich
 Christoph Errass
 Mia Fuchs
 Vera Marantelli-Sonanini
 Chiara Piras (dès le 1.5)
 Eva Schneeberger
 Marc Steiner
 Daniel Willisegger
 Christian Winiger

Cour III

Président: Beat Weber
 Membres: Caroline Bissegger
 Michela Bürki Moreni
 Philipp Egli
 Selin Elmiger-Necipoglu
 Caroline Gehring
 Viktoria Helfenstein
 Madeleine Hirsig-Vouilloz
 Christoph Rohrer
 Vito Valenti
 David Weiss

Cour IV

Président: Gérald Bovier
 Membres: Susanne Bolz
 Manuel Borla
 Daniela Brüscheweiler
 Daniele Cattaneo
 Yanick Felley
 Walter Lang
 Giulia Marelli (dès le 1.4)
 Chiara Piras (jusqu'au 30.4)
 Jeannine Scherrer-Bänziger
 Thomas Segessenmann
 Nina Spälti Giannakitsas
 Contessina Theis
 Simon Thurnheer
 Chrystel Tornare Villanueva

Cour V

Présidente:	Barbara Balmelli-Mühlematter
Membres:	Deborah D'Aveni
	Regina Derrer
	Gabriela Freihofer
	Markus König
	Constance Leisinger
	Camilla Mariéthoz Wyssen
	Esther Marti
	Lorenz Noli
	Roswitha Petry
	Grégory Sauder
	William Waeber
	David Wenger

Cour VI

Président:	Gregor T. Chatton
Membres:	Yannick Antoniazza-Hafner
	Daniele Cattaneo
	Claudia Cotting-Schalch
	Basil Cupa
	Susanne Genner
	Sebastian Kempe
	Regula Schenker Senn
	Aileen Truttmann

Durant l'exercice sous revue, la présidence et la vice-présidence du tribunal ont été exercées respectivement par *Vito Valenti* et *Claudia Cotting-Schalch*. Outre le président et la vice-présidente, la Commission administrative se composait de *Keita Mutombo*, *Roswitha Petry* et *Nina Spälti Giannakitsas*. Sur la même période, les cours étaient présidées par *Annie Rochat Pauchard* (Cour I), *Pascal Richard* (Cour II), *Beat Weber* (Cour III), *Gérald Bovier* (Cour IV), *Barbara Balmelli-Mühlematter* (Cour V) et *Gregor T. Chatton* (Cour VI).

Selin Elmiger-Necipoglu et *Philipp Egli* ont rejoint le tribunal le 1^{er} janvier, et *Giulia Marelli* et *Stephan Metzger* le 1^{er} avril, tous ayant été élus par l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) au cours de l'année 2023. *Chiara Piras* est passée de la Cour IV à la Cour II dès le 1^{er} mai.

Organisation du tribunal

Cour plénière

Durant l'année sous revue, la Cour plénière s'est réunie à trois reprises en séance ordinaire et une fois dans le cadre d'une retraite. À ces occasions, elle a notamment assermenté sept nouveaux juges. Aucun départ de juge n'est à signaler. Les cours, la Commission administrative ainsi que la présidence du tribunal ont été reconstituées. Lors de sa séance ordinaire du 29 octobre, la Cour plénière a choisi de proposer à l'Assemblée fédérale d'élire *Claudia Cotting-Schalch*, juge à la Cour VI, en tant que présidente et *Contessina Theis*, juge à la Cour IV, en tant que vice-présidente du tribunal pour la période 2025/2026.

Elle a par ailleurs désigné, le 10 décembre, la présidence des cours pour la période 2025/2026 comme suit: *Iris Widmer*, Cour I; *Mia Fuchs*, Cour II; *Vito Valenti*, Cour III; *Gérald Bovier*, Cour IV; *Barbara Balmelli-Mühlematter*, Cour V; *Gregor T. Chatton*, Cour VI. En outre, elle a élu les membres ordinaires de la Commission administrative pour la même période: *Keita Mutombo*, juge à la Cour I; *Beat Weber*, juge à la Cour III; *Roswitha Petry*, juge à la Cour V.

Dans le cadre d'une retraite d'un jour et demi au mois de mai, la Cour plénière s'est attelée à la mise au point d'un projet de code de conduite. Les juges avaient déjà examiné en 2022 les principes définis dans la Charte éthique adoptée en 2011. À cette occasion, le plénum avait reconnu la nécessité de concrétiser ce texte fondamental et décidé de le compléter par un code de conduite définissant des règles de comportement. Après un exposé introductif de l'ancien juge fédéral Luca Marazzi, les participants répartis en sous-groupes ont examiné un projet de code de conduite élaboré au préalable par un groupe de travail. Sur la base de ces travaux, les juges ont pu trouver un accord commun sur des modalités de comportement et de collaboration. Le code de conduite est conçu comme un engagement volontaire des juges à observer certains comportements. Il sera finalisé en 2025.

Dans le cadre d'un renouvellement complet, la Cour plénière a également élu six membres au Comité de conciliation pour la période 2025/2026.

Commission administrative

La Commission administrative a siégé à douze reprises au total, dont une fois sous la forme d'une retraite. Elle a traité en détail des questions en lien avec les ressources ainsi que des mesures d'entraide internes. Elle a aussi poursuivi le programme de développement organisationnel eTAF, notamment les projets FAJUFI (remplacement des applications liées au travail des cours) et GEVER (introduction du système Acta Nova).

Outre diverses décisions en matière de personnel, la Commission administrative a pris les décisions requises concernant le budget 2025 et supervisé les indicateurs chiffrés relatifs aux procédures. En accord avec les cours, elle a également fixé les effectifs du personnel non-juge et arrêté les objectifs du tribunal. Conformément à l'art. 27 al. 1 OMP (RS 172.056.11), la commission a décidé de publier une fois par année les acquisitions publiques à partir d'une valeur de 50 000 francs. Afin de répondre aux exigences fixées dans la loi sur la sécurité de l'information (RS 128), l'unité organisationnelle «InfoSec TAF» a été créée.

Conférence des présidents

La Conférence des présidents s'est réunie à dix reprises au cours de l'année sous revue (douze l'année précédente). Parmi les objets traités ont figuré les objectifs et les principes qui doivent présider à la révision totale des directives pour la rédaction, la citation des sources et

l'anonymisation des arrêts. En outre, la conférence s'est penchée sur les processus illustrant sous la forme de graphiques les différentes étapes d'une procédure de recours et les a validés pour leur utilisation dans le cadre du programme de développement organisationnel eTAF.

Pour ce qui est des autres décisions prises par la Conférence des présidents en vertu de l'art. 17 al. 2 let. b et c LTAF, il est renvoyé aux chapitres concernant la coordination de la jurisprudence et les procédures de consultation (p. 69).

Commissions

Commission de rédaction

D'entente avec la Conférence des présidents, la Commission de rédaction définit l'orientation stratégique du processus de publication et de documentation des arrêts du Tribunal administratif fédéral. Elle statue en outre sur la publication des arrêts au recueil officiel (ATAF). La commission est en règle générale constituée d'un représentant de chaque cour. Durant l'année sous revue, elle a connu un changement dans sa composition.

Les tâches assignées à cette commission ont été assumées par quatre juges et deux greffières. La commission bénéficie du soutien du chef du service Recueil officiel et Documentation juridique du Secrétariat général. Durant l'exercice sous revue, la Commission de rédaction s'est réunie à dix reprises. Six newsletters ATAF ont été envoyées. Le volume annuel des ATAF 2023, contenant 23 arrêts, est paru au mois de décembre. Conformément aux objectifs annuels, le processus de publication du recueil officiel des arrêts (ATAF) a été examiné et des propositions de modification ont été soumises à la Conférence des présidents.

Comité de conciliation

Le Comité de conciliation intervient dans le règlement de différends survenant entre juges. Durant l'exercice, le comité comprenait six membres: Alexander Misic (Cour I), Mia Fuchs (présidente, Cour II), Caroline Bissegger (Cour III), Daniela Brüscheiler (Cour IV), Markus König (président suppléant, Cour V) et Basil Cupa (Cour VI); y siégeait en outre d'office le président du tribunal, Vito Valenti. Le comité s'est réuni une fois en séance ordinaire. Il n'a pas été sollicité durant l'exercice.

Commission de conciliation

La Commission de conciliation a pour mission d’informer, de conseiller et d’offrir un service de médiation dans les litiges concernant des questions d’égalité hommes-femmes. Le but est de régler ces litiges à l’amiable pour éviter une procédure judiciaire. Pour ce faire, la Commission de conciliation établit les faits avec l’aide des parties (employeur et employé-e) et tente de trouver un accord en séance de conciliation. La commission n’a pas été sollicitée durant l’année sous revue.

Commission du personnel

La Commission du personnel a examiné durant l’exercice diverses requêtes de collaborateurs. À cet égard, elle a maintenu un contact régulier avec plusieurs cadres, notamment la responsable ad intérim du secteur Ressources humaines. Elle a notamment eu des échanges sur les résultats de l’enquête auprès du personnel et sur des mesures envisageables au Secrétariat général et dans les cours. Parallèlement, la Commission du personnel a révisé son règlement. Enfin, elle a organisé plusieurs événements destinés à favoriser la cohésion entre les collaborateurs du tribunal et s’est engagée en faveur de mesures visant leur santé et leur formation continue. La commission a aussi siégé dans le groupe de travail consacré au nouveau concept d’occupation des bureaux.

Groupe de confiance

Le Groupe de confiance intervient comme premier point de contact facilement accessible dans les cas de conflits ou de situations nécessitant clarification dans le cadre du travail. Il est à la disposition de tous les collaborateurs et peut fournir ses services dans les trois langues officielles. Le groupe a été renforcé au cours de l’année sous revue et comprendra cinq personnes en 2025.

Durant l’exercice écoulé également, la nécessité d’intervenir en lien avec une relation de travail a été signalée au Groupe de confiance. Il s’est agi, d’une part, d’un (nouveau) cas concernant le ton en partie inadéquat utilisé par un interlocuteur et, d’autre part, d’un certain manque de collaboration au sein d’une équipe. Mais ont aussi été abordés des thèmes liés à la conduite du personnel, des questions relatives aux certificats de travail de même que, une fois de plus, des évaluations personnelles qui ne sont pas toujours assez claires. Le Groupe de confiance s’est réuni avec la direction des ressources humaines afin d’avoir un échange sur des sujets importants. Ces sollicitations prouvent que l’offre du Groupe de confiance répond à un besoin.

Volume des affaires

Vue d’ensemble

Les statistiques en page 74 et suivantes renseignent de manière détaillée sur le volume des affaires pour l’année sous revue. Le Tribunal administratif fédéral a repris au 1^{er} janvier 5619 dossiers de l’année précédente. Jusqu’à la fin de l’année sous revue, on dénombre 8198 nouvelles affaires (exercice précédent: 7330) contre 7144 dossiers liquidés (exercice précédent: 6661). Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, le nombre des affaires pendantes a ainsi augmenté de 1054 (+18,8%) pour atteindre 6673. La durée moyenne des procédures était de 249 jours (exercice précédent: 250). On enregistre, par ailleurs, 1134 affaires de plus de deux ans d’ancienneté (contre 1109 un an plus tôt). Le volume des affaires – entrantes et liquidées – se répartit comme suit entre les six cours du tribunal:

Cours	Introduites	Liquidées
Cour I	513	618
Cour II	424	382
Cour III	530	447
Cour IV	2920	2356
Cour V	2429	1995
Cour VI	1382	1346
Total	8198	7144

Composition des collèges de juges

On entend par «composition d’un collège de juges» la manière de constituer l’organe appelé à statuer dans une cause particulière. Au Tribunal administratif fédéral, les procédures sont jugées par un juge unique, par un juge avec l’approbation d’un deuxième juge ou par un collège de trois ou cinq juges. Les dispositions du règlement du tribunal entrées en vigueur le 1^{er} juin 2023 définissent les critères à prendre en compte lors de l’attribution des dossiers. Il s’agit notamment de la langue de travail, des compétences des chambres ou des domaines spécialisés, du taux d’occupation, des motifs de récusation ou de la charge de travail. Le système d’attribution des affaires appliqué se base sur deux composantes, l’une automatique et l’autre manuelle, mais la mise en œuvre est de la responsabilité de la présidence de cour. Pour autant que ce soit techniquement possible, l’attribution automatique recourt à un logiciel. La composante manuelle reste toutefois un élément essentiel du système d’attribution. L’attribution de toutes les nouvelles procédures depuis le

1^{er} janvier 2022 est systématiquement documentée et peut être évaluée statistiquement.

Pour les dossiers ouverts et liquidés durant l'exercice sous revue, la composition des collèges de juges a été automatique dans 63% des cas, dont 51% sans désactivation et 12% avec désactivation. Les juges sont désactivés dans les cas d'absences, pour raison de maladie ou de vacances et dans les cas de récusation. Dans 4% des cas, la position d'un juge au moins a été modifiée automatiquement (p. ex. en raison de départs) et dans 33% désignée manuellement. Les interventions manuelles étaient justifiées essentiellement par des procédures connexes (42% du total des interventions), l'équilibrage de la charge de travail (15%) et la règle linguistique dans le domaine de l'asile, selon laquelle, dans les langues de procédure allemande et française, le collège doit toujours comprendre un deuxième membre dont la langue principale correspond à la langue de procédure (13%).

Procédures de consultation

Le Tribunal administratif fédéral a été invité par le Parlement, le Conseil fédéral ou l'administration fédérale à prendre position sur dix (année précédente: 13) projets de lois et d'ordonnances ou interventions parlementaires. Il s'est exprimé dans cinq cas (année précédente: 5). Trois procédures de consultation étaient encore en cours à la fin de l'exercice.

Coordination de la jurisprudence

Aucune procédure de coordination au sens de l'art. 25 LTAF n'a été introduite durant l'année sous revue. La Conférence des présidents s'est en revanche prononcée, en application de l'art. 17 al. 2 let. b LTAF, sur diverses questions de procédure qui concernaient l'ensemble des cours. Elle a ainsi, par exemple, harmonisé la procédure à suivre dans le cas de demandes de récusation internes. Elle a par ailleurs examiné des questions liées à la constitution des collèges de juges pour les demandes de révision, la réduction d'un collège de cinq juges et la circulation parallèle d'un arrêt au sein du collège.

La coordination des questions de fond et de procédure qui relèvent exclusivement du droit d'asile est soumise aux règles spécifiques régissant la collaboration entre les Cours IV, V et, le cas échéant, VI du Tribunal administratif fédéral.

Administration du tribunal

Fonctionnement

L'aboutissement du projet GEVER a significativement introduit l'application Acta Nova et la migration progressive des données liées à l'administration du tribunal. Après sa mise en service, Acta Nova continuera à être développé sous la direction du centre de compétence GEVER. Concernant le projet FAJUFI, le marché a été adjugé à la société de développement de logiciels LogObject. Les travaux, qui ont déjà commencé, intègrent un échange étroit avec les utilisateurs internes.

Les cinq postes de juge à temps complet supplémentaires accordés à titre temporaire par le Parlement (5 juges, 15 greffiers et 5 collaborateurs administratifs) posent un problème de place disponible dans les locaux du tribunal. Afin d'offrir à tout le personnel du tribunal une place de travail appropriée, un concept d'occupation des bureaux a été élaboré avec le soutien de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Il s'agit de se donner les moyens de créer des places de travail sans nécessiter de mesures de construction importantes.

En été 2023, le Tribunal administratif fédéral avait mis en ligne un tout nouveau site web qui a modernisé l'image numérique de l'institution et simplifié la structure des informations. Dans le cadre de l'édition 2024 du «Best of Swiss Web Award», le site a obtenu la distinction de bronze dans la catégorie «Public Value» pour son design moderne et sa lisibilité technologique.

Personnel

À fin décembre, l'effectif du Tribunal administratif fédéral comptait 467 personnes, dont 73 juges (soit 65,9 ETP), 249 greffiers (211,8 ETP), 51 collaborateurs dans les chancelleries de cour (42,3 ETP) et 94 collaborateurs au Secrétariat général (79,4 ETP). L'augmentation de l'effectif de 19 personnes, ainsi constatée par rapport à l'année précédente, a servi principalement à faire face à un volume des affaires en forte croissance dans le domaine de l'asile. Le tribunal a en outre assuré la formation de cinq apprentis et permis à 14 étudiants de faire un stage. Ces postes de formation ne sont pas compris dans les statistiques ci-après.

Sur le plan des langues, 69,4% de l'effectif était de langue allemande, 23,1% de langue française, 7,3% de langue italienne et 0,2% d'une autre langue. La part des femmes s'élevait à 58,5% pour l'ensemble du tribunal, avec 47,9% parmi les juges et 60,4% parmi le personnel non-juge. Pour ce qui est du taux d'occupation, 32,9%

des juges et 50,8% des employés travaillaient à un taux inférieur à 90% (temps partiel). Le taux de fluctuation s'est élevé à 12,3% (11% l'année précédente); tandis qu'aucune démission n'a été enregistrée parmi les juges, ce taux s'élevait à 13,1% pour les greffiers et à 17,4% pour les autres membres du personnel.

Finances

Les revenus se montent à 5 623 600 francs et les charges à 93 215 100 francs. Le taux de couverture est ainsi de 6%. Les revenus sont en hausse de 442 100 francs ou 8,5% par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison d'émoluments plus importants reçus des commissions fédérales d'estimation d'un montant de 123 400 francs. Les émoluments du Tribunal administratif fédéral s'affichent en hausse de 302 700 francs (6,7%) par rapport à l'exercice précédent, tout comme les procédures donnant lieu à émoluments avec une augmentation de 16,7%. Le montant moyen des frais de procédure a diminué de 8,5% par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 1160 francs. Dans le même temps, les dépenses ont augmenté de 2 402 500 francs, soit 2,6% sur un an.

Les charges en personnel de même que celles en biens et services et autres charges d'exploitation ont augmenté respectivement de 2 585 700 francs et de 177 600 francs. Ces postes englobent la répercussion des coûts pour les prestations en faveur du Tribunal fédéral des brevets à hauteur de 161 600 francs, ce qui diminue d'autant les charges. Les dépenses des commissions fédérales d'estimation s'élèvent à 1 273 700 francs. Le compte des investissements présente des dépenses de l'ordre de 70 500 francs. Celles-là concernent des investissements pour le remplacement du véhicule de fonction, le changement du système de recharge des badges et le développement de l'équipement de vidéoconférence. Les amortissements se sont élevés à 46 500 francs et concernaient le système de vidéosurveillance, le véhicule de fonction et l'équipement de vidéoconférence.

Relations publiques

Le Tribunal administratif fédéral a publié 25 communiqués de presse (contre 21 l'année précédente). Sur ce nombre, 22 concernaient la jurisprudence et trois le fonctionnement du tribunal. Sur la même période, le secteur Communication a répondu à 200 demandes de journalistes ainsi qu'à 21 demandes de tiers. À la fin de l'année, 48 journalistes étaient accrédités au tribunal.

Parmi les affaires qui ont retenu l'intérêt du public, on citera notamment plusieurs arrêts relatifs à la régulation du loup, un arrêt portant sur la livraison de repas via une plateforme Internet ainsi que l'arrêt en lien avec l'ordonnance relative à l'exploitation de la centrale de réserve de Birr. Ont fait en outre la une des médias la qualification de Comparis en tant qu'intermédiaire d'assurance, la non-entrée en matière sur la demande tardive de poursuivre l'usage des armoiries suisses ainsi que la clarification de la pertinence en droit d'asile des procédures d'investigation turques sur la qualité de réfugié des requérants d'asile.

Au cours de l'année sous revue, le Tribunal administratif fédéral a obtenu la distinction de bronze au «Best of Swiss Web Award» pour son site web modernisé en 2023. On notera également le développement d'une plateforme en ligne destinée à la collaboration avec les journalistes accrédités, qui tient compte non seulement des besoins des utilisateurs, mais aussi de la protection des données et de la personnalité. Elle sera mise en service début 2025.

Sécurité de l'information au Tribunal administratif fédéral

La nouvelle loi sur la sécurité de l'information ainsi que les ordonnances y relatives sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier. Compte tenu du caractère interdisciplinaire de ce domaine juridique et notamment de sa connexité avec la protection des données, le Tribunal administratif fédéral a décidé de regrouper ces thématiques sous une seule entité. C'est ainsi que le partenariat spécialisé «InfoSec TAF», composé du préposé à la sécurité de l'information et de son suppléant, a été créé le 1^{er} mai.

InfoSec TAF intègre une définition globale et conforme à la loi de la sécurité de l'information, en réunissant les compétences spécialisées en matière de sécurité informatique, de protection de l'information et des données ainsi que des exigences de la loi sur la transparence.

Dès la deuxième moitié de l'exercice sous revue, InfoSec TAF s'est occupé en particulier de questions d'ordre organisationnel avec, entre autres, des ajustements formels, des mesures de communication ainsi que la conception de la future gestion de la sécurité de l'information au tribunal. Au nombre des activités quotidiennes d'InfoSec, signalons également le traitement centralisé des demandes d'accès ainsi que les conseils relatifs à toutes les questions de sécurité de l'information et de protection des données. Au niveau de la Confédération,

InfoSec TAF est représenté à la Conférence des préposés à la sécurité de l'information (CPSI).

Projets

eTAF

Au cours de l'année écoulée, le Tribunal administratif fédéral a accompli des avancées décisives dans le cadre de son ambitieux programme de développement organisationnel eTAF. Ce projet de modernisation vise à numériser progressivement les processus du tribunal, avec pour priorités d'optimiser l'efficacité des méthodes de travail et de simplifier l'accès à la justice.

En avril, la Commission administrative a validé le choix de l'application MyAbi JURIS, développée par la société LogObject. Cette solution innovante remplacera les systèmes actuels, Juris, Findinfo et Bandlimat, tout en apportant des améliorations significatives. Les travaux d'implémentation ont débuté en juillet, avec une phase pilote prévue en juin 2025 au sein de la Cour VI, puis en octobre au sein de la Cour II.

Dans le même temps, le tribunal entamera également la phase pilote du projet national Justitia 4.0, une initiative d'envergure destinée à harmoniser la digitalisation dans tout le système judiciaire suisse. Cette étape inclura deux outils majeurs: l'Application dossier judiciaire (ADJ) et la plateforme justitia.swiss dédiée aux échanges électroniques dans le domaine judiciaire. Ces projets marquent une avancée essentielle vers une justice plus connectée et efficace.

En parallèle, le tribunal mène un autre chantier stratégique: le projet DIDOERV, visant à instaurer la numérisation des dossiers et à automatiser la réception du courrier via un centre de digitalisation. Bien qu'encore en phase de test et confronté à quelques retards, ce projet ambitieux reste programmé pour une mise en production en 2025.

Avec ces initiatives, le Tribunal administratif fédéral affirme sa détermination à s'inscrire dans une justice résolument moderne, accessible et tournée vers l'avenir.

Surveillance

Commissions fédérales d'estimation

Le Tribunal administratif fédéral assure la surveillance de la gestion administrative des commissions fédérales d'estimation et de leurs présidences (art. 63 let. a LEx). La surveillance administrative ressortit au secrétaire général.

Deux ordonnances spécifiques règlent de manière détaillée l'encaissement des émoluments et la facturation des indemnités pour le compte du tribunal. La comptabilité des commissions est tenue par le secteur Finances du tribunal.

L'examen des rapports de gestion 2023 des arrondissements a montré que les commissions ont liquidé les procédures dans un volume habituel. Le nombre de liquidations a été jugé plausible.

Durant l'année sous revue, la surveillance administrative a pu organiser les séances avec les commissions des arrondissements qu'elle n'avait pas encore rencontrées et faire la connaissance de leurs membres. Des inspections ont ainsi eu lieu dans trois arrondissements, donnant à la surveillance administrative une bonne vue d'ensemble de leur fonctionnement et leur activité. Plusieurs requêtes ont également pu être clarifiées.

L'examen du rapport de gestion de la commission du 10^e arrondissement, celle confrontée au plus grand nombre d'affaires, a révélé que cette autorité avait pu liquider au total 50 affaires liées à l'indemnisation dans des procédures d'expropriation (fin 2022: 783 affaires pendantes et 1 nouvelle affaire; fin 2023: 734 affaires pendantes), dont la plupart concernaient les nuisances sonores dues au trafic aérien. Plusieurs décisions de l'arrondissement portant sur les frais ont aussi été contestées sur recours par l'aéroport de Zurich, ce qui a impliqué un surcroît de travail administratif.

L'exercice sous revue a été marqué par le départ à la retraite de nombreux membres des commissions de tous les arrondissements. Tous les sièges ont pu être repourvus dans le cadre des élections de renouvellement intégral. Concernant le 10^e arrondissement, la vice-présidence intérimaire compétente a été supprimée par le Tribunal fédéral et la présidence repourvue.

Tribunal fédéral

La séance consacrée à la surveillance du tribunal, tenue avec la Commission administrative du Tribunal fédéral le 12 avril, avait comme points principaux à l'ordre du jour le rapport de gestion 2023, le rapport sur les affaires liquidées et pendantes de l'année précédente, les comptes 2023 et le budget 2025. Outre des questions d'ordre organisationnel, notamment le passage du système des chambres à la Cour I à une structure par domaines spécialisés, il a aussi été question d'aspects techniques liés à l'organisation informatique dans le cadre de la transformation numérique du tribunal. Autre thème: l'important volume des affaires dans les cours d'asile. La priorité

accordée aux procédures accélérées, avec des délais de traitement très courts, a restreint la capacité de liquidation des affaires anciennes relevant de la procédure ordinaire en 2023. Il s'agit là d'une tension bien connue que connaissent les cours d'asile depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'asile. Comme à l'ordinaire, la séance a aussi servi à préparer la séance du 8 mai avec les Commissions de gestion.

Parmi les points abordés lors de la séance de surveillance du 4 octobre, qui s'est déroulée à Saint-Gall, figuraient en particulier les questions de la charge de travail, de la dotation en personnel et de la prise de position des tribunaux sur le rapport des Commissions de gestion relatif à la répartition des affaires au sein des tribunaux fédéraux.

Au cours de l'année sous revue, deux dénonciations en matière de surveillance ont été déposées auprès du Tribunal fédéral. Les deux ont été classées sans suite.

Assemblée fédérale

Le 14 février a eu lieu, à Berne, une séance avec les sous-commissions Tribunaux/MPC des Commissions de gestion des Chambres fédérales. À cette occasion, la Commission administrative du Tribunal administratif fédéral a donné un aperçu des activités et défis actuels qui l'occupent et expliqué le contexte qui sous-tend les articles publiés dans les médias à propos de différends au sein du tribunal. La séance annuelle avec les Commissions de gestion consacrée au rapport de gestion 2023 s'est tenue le 8 mai à Lausanne.

Deux séances avec la Commission des finances des Chambres fédérales ont eu lieu durant l'année sous revue: le 25 avril, pour examiner le compte d'État 2023, et le 23 octobre, pour discuter du budget 2025 et de la planification financière 2026-2028. Dans les deux cas, des questions transversales ont aussi été abordées. La Commission des finances a validé la proposition de budget à l'attention du Parlement.

Au vu du besoin en personnel urgent dans le domaine de l'asile, le Parlement a approuvé l'augmentation temporaire de 65 à 70 du nombre de postes de juge au Tribunal administratif fédéral et la modification correspondante de l'ordonnance sur les juges. Sur ce, la Commission judiciaire a mis au concours cinq nouveaux postes de juge et soumis sa proposition au Parlement. Lors de sa séance du 28 août, la commission a ensuite recommandé à l'Assemblée fédérale de réélire la totalité des 73 juges en fonction au Tribunal administratif fédéral pour la période 2025-2030.

Le 13 mars, l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) a élu Giulia Marelli à la fonction de juge au Tribunal administratif fédéral. Dans le cadre des élections pour le renouvellement intégral, qui a lieu tous les six ans, l'Assemblée fédérale a confirmé le 25 septembre la réélection de la totalité des juges en fonction et élu cinq nouveaux juges.

Sur proposition de la Commission judiciaire, l'Assemblée fédérale a élu le 18 décembre Claudia Cotting-Schalch en tant que présidente et Contessina Theis en tant que vice-présidente du tribunal pour la période 2025/2026.

Collaboration

Les tribunaux de la Confédération entretiennent entre eux des contacts réguliers et collaborent étroitement à plusieurs niveaux. Au niveau des secrétariats généraux, deux rencontres se sont tenues pendant l'exercice sous revue. Il s'est agi principalement de coordonner et de chercher des effets de synergie dans les projets. Au nombre des sujets récurrents figuraient le projet Justitia 4.0, la transformation numérique en général ainsi que la protection des données et la sécurité de l'information. Enfin, conformément à l'usage, ces rencontres ont aussi servi à préparer les séances de surveillance.

Note à l'attention du législateur

Le Tribunal administratif fédéral se voit continuellement attribuer de nouvelles compétences, et le législateur fédéral fixe de plus en plus souvent des délais légaux pour le traitement des procédures judiciaires (p. ex. délais définis à l'art. 109 LAsi, délai de 18 mois à l'art. 44a al. 1 let. c AP LCart [23.047], de 180 jours dès la clôture de l'échange des écritures à l'art. 16j AP LIE [2024/59], de 5 jours à l'art. 64a al. 2^{bis} AP LEI). S'y ajoutent des dispositions exigeant que les procédures soient traitées «avec diligence» comme c'est le cas pour ETIAS. La multiplication de ce type de délais de traitement entraîne non seulement une hausse de la charge de travail générale nécessaire pour liquider les affaires, mais rend toujours aussi plus difficile de les respecter. Si elle constitue un précepte majeur de la justice, l'accélération des procédures implique également des ressources en personnel suffisantes – sans quoi les délais de traitement, conjugués parfois à des délais de prescription (p. ex. deux ans selon

l'art. 42 al. 3 LTVA), créent des conflits d'objectifs dans l'ordre d'examen des affaires avec, pour conséquence, une durée de traitement plus longue pour les autres procédures. Du point de vue de l'État de droit, cette situation n'est pas sans poser problème, puisqu'elle pourrait conduire à une violation du droit à un jugement qui soit rendu dans un délai raisonnable (art. 29 al. 1 Cst.).

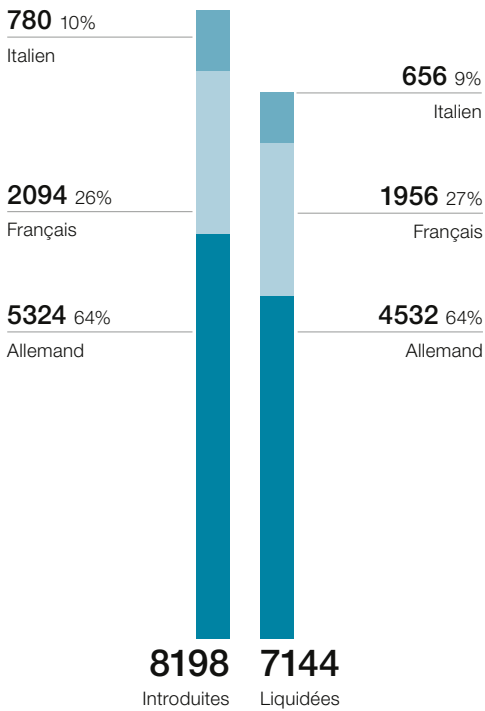
Concernant les affaires relevant du droit des assurances sociales, il n'est toujours pas clair de savoir si les dispositions de la LPCJ (23.022) sont applicables et s'il sera également possible, après introduction de Justitia 4.0, de gérer ces dossiers numériquement et de communiquer par voie électronique dans ces procédures. La création d'une base légale claire à cet égard est urgente. À défaut, on peut déjà aujourd'hui prévoir qu'il en résultera pour le Tribunal administratif fédéral un surcroît important de travail administratif et de coûts.

2. STATISTIQUES

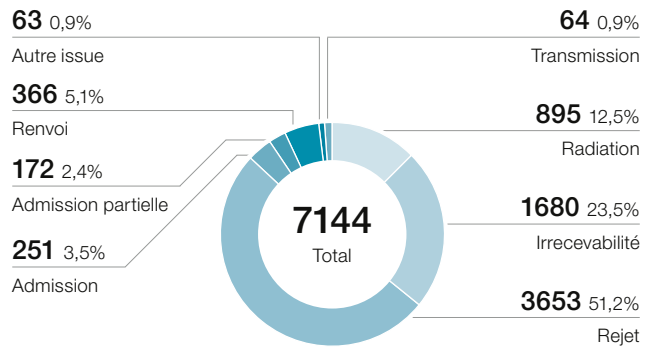
2.1 Nature et nombre des affaires

	Affaires						Issue du procès							
	Introduites en 2023	Liquidées en 2023	Reportées de 2023	Introduites en 2024	Liquidées en 2024	Reportées à 2025	Radiation	Irrecevabilité	Rejet	Admission	Admission partielle	Renvoi	Autre issue	Transmission
Recours	6969	6320	5531	7771	6721	6581	796	1559	3573	202	172	363	28	28
Actions	1	7	1	2	1	2	-	-	-	1	-	-	-	-
Autres moyens de droit	212	199	51	215	231	35	89	18	27	39	-	3	24	31
Demandes de révision, etc.	148	135	36	210	191	55	10	103	53	9	-	-	11	5
TOTAL	7330	6661	5619	8198	7144	6673	895	1680	3653	251	172	366	63	64

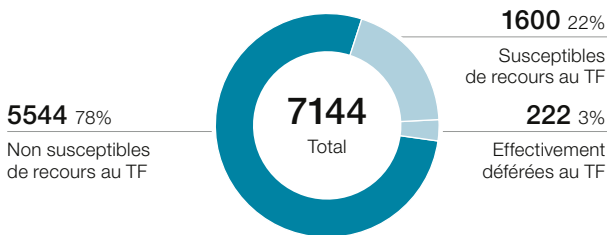
2.1.1 Affaires par langue en 2024



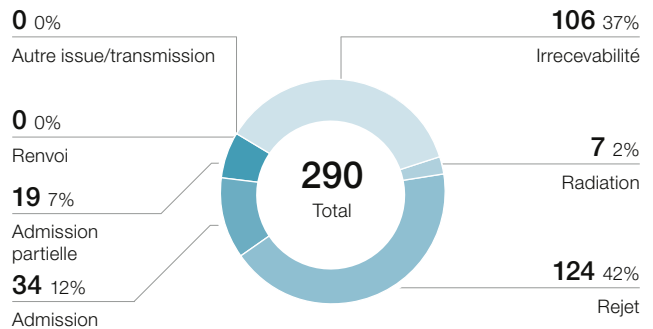
2.1.2 Modes de liquidation en 2024



2.1.3 Liquidées en 2024

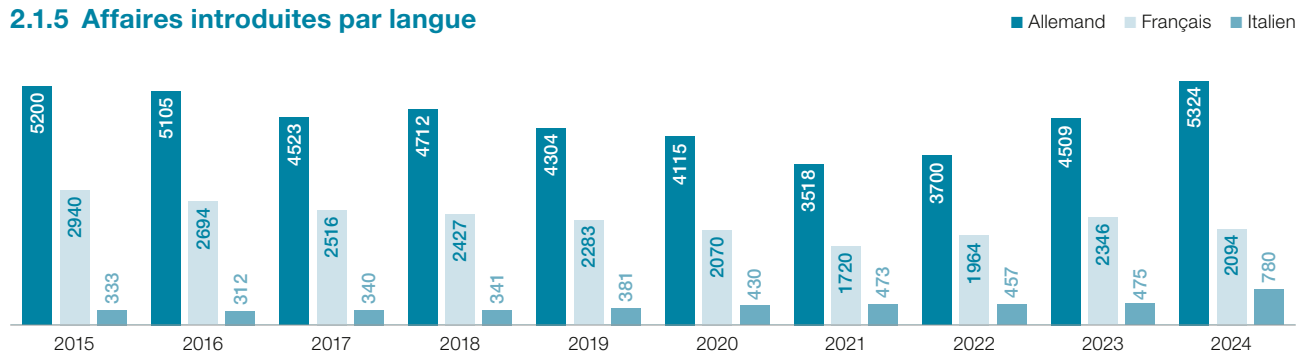


2.1.4 Liquidation des affaires déferées au TF



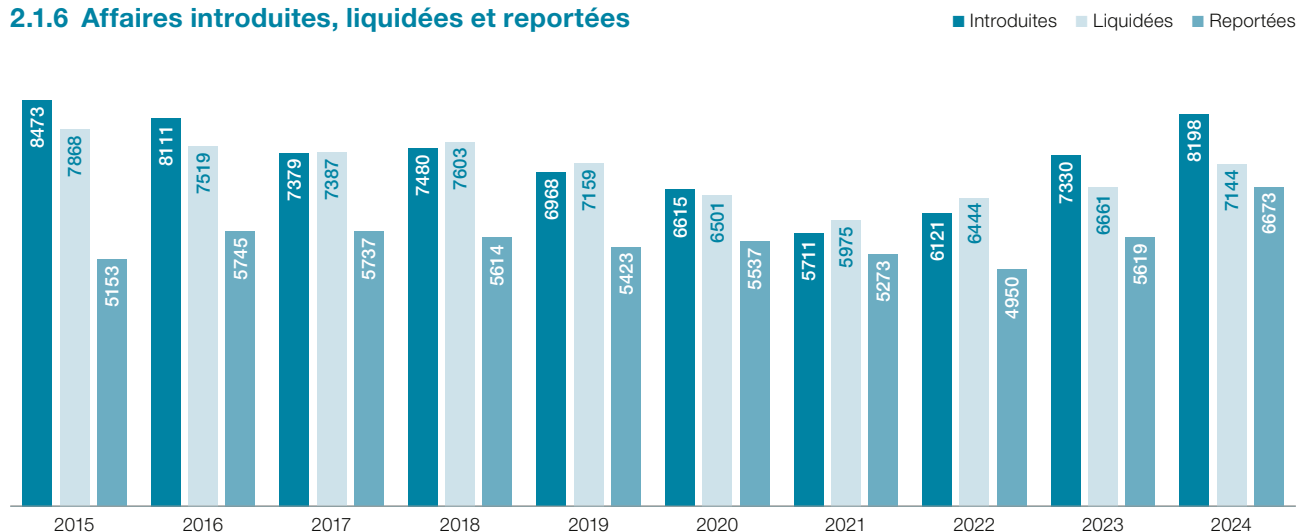
Les différences avec les chiffres indiqués dans le précédent rapport de gestion s'expliquent par des modifications ultérieures (jonction et disjonction de causes, enregistrements ultérieurs, transfert de matière, etc.).

2.1.5 Affaires introduites par langue



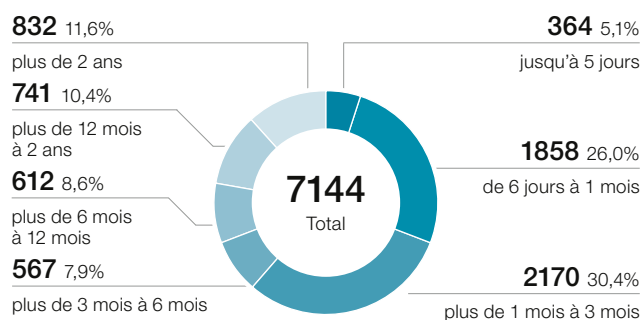
Pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024, des recours déposés en italien ont été attribués aux procédures menées en allemand (2024: 35; 2023: 100; 2022: 99; 2021: 23) et en français (2024: 2; 2023: 19; 2022: 24; 2021: 6).

2.1.6 Affaires introduites, liquidées et reportées



2.2 Durée des affaires

	jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	plus de 1 mois à 3 mois	plus de 3 mois à 6 mois	plus de 6 mois à 12 mois	plus de 12 mois à 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2024
Recours	326	1690	2005	534	604	734	828	6721
Actions	-	-	-	-	-	-	1	1
Autres moyens de droit	22	82	94	21	5	6	1	231
Demandes de révision, etc.	16	86	71	12	3	1	2	191
TOTAL	364	1858	2170	567	612	741	832	7144



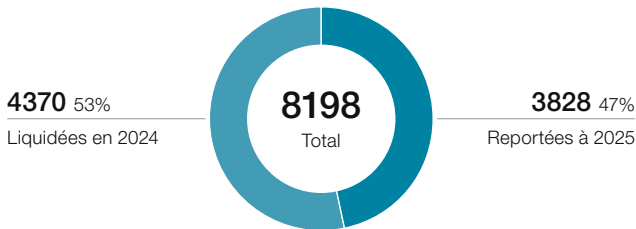
2.2.1 Durées moyenne et maximale des affaires

	Liquidées		Affaires reportées	
	Durée moyenne (jours)	Durée maximale (jours)	Durée moyenne (jours)	Durée maximale (jours)
Recours	261	2825	422	3984
Actions	1574	1574	251	327
Autres moyens de droit	69	961	233	1471
Demandes de révision, etc.	59	1518	225	1386
MOYENNE TOTALE	249		419	

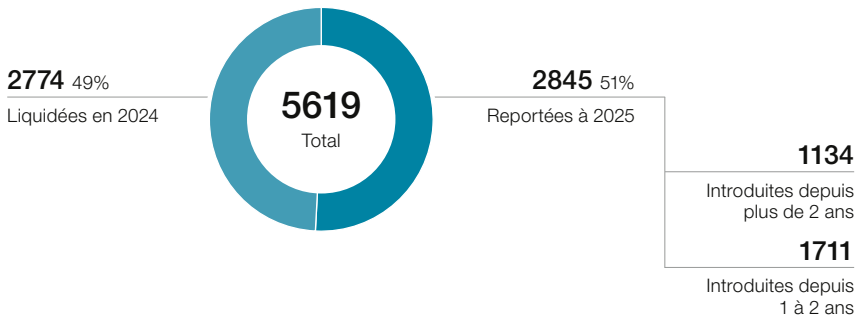
2.3 Quotients de liquidation

	Liquidation des nouvelles entrées (Q1)					Liquidation des affaires reportées (Q2)					Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)		
	Introduites en 2024	dont liquidées en 2024		dont reportées à 2025		Reportées de 2023	dont liquidées en 2024		dont reportées à 2025		Introduites en 2024	Liquidées en 2024	
Cour I	513	137	27%	376	73%	861	481	56%	380	44%	513	618	120%
Cour II	424	142	33%	282	67%	702	240	34%	462	66%	424	382	90%
Cour III	530	148	28%	382	72%	819	299	37%	520	63%	530	447	84%
Cour IV	2920	1663	57%	1257	43%	1243	693	56%	550	44%	2920	2356	81%
Cour V	2429	1427	59%	1002	41%	1338	568	42%	770	58%	2429	1995	82%
Cour VI	1382	853	62%	529	38%	656	493	75%	163	25%	1382	1346	97%
TOTAL	8198	4370	53%	3828	47%	5619	2774	49%	2845	51%	8198	7144	87%

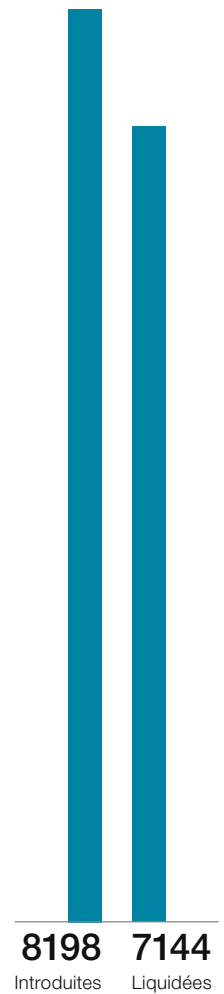
2.3.1 Liquidation des nouvelles entrées (Q1)



2.3.2 Liquidation des affaires reportées (Q2)

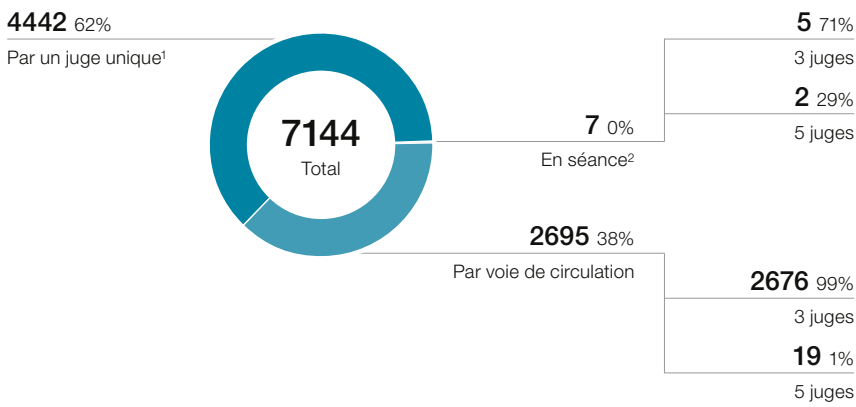


2.3.3 Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)



2.4 Modes de liquidation (collège de juges/décision)

	Par un juge unique ¹	Par voie de circulation			En séance ²		
		3 juges	5 juges	Total	3 juges	5 juges	Total
Recours	4191	2504	19	2523	5	2	7
Actions	-	1	-	1	-	-	-
Autres moyens de droit	142	89	-	89	-	-	-
Demandes de révision, etc.	109	82	-	82	-	-	-
TOTAL	4442	2676	19	2695	5	2	7



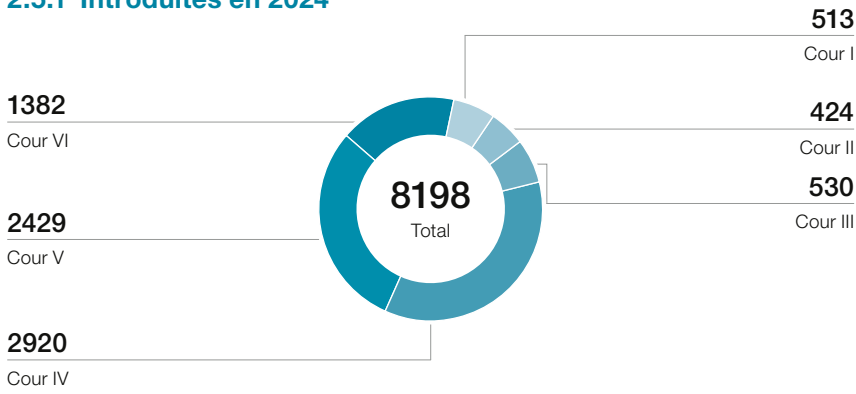
¹ Dont 1963 arrêts rendus par un juge unique avec l'accord d'un second juge selon l'art. 111, let. e, LAsi

² Délibérations

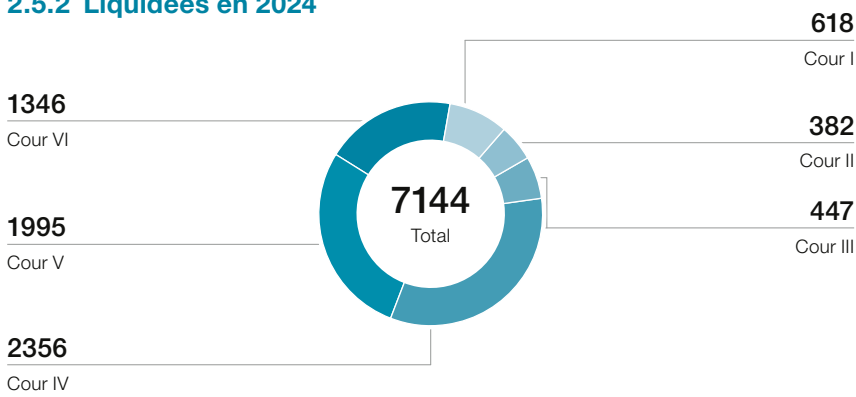
2.5 Répartition des affaires entre les cours, par catégories

	Reportées de 2023	Introduites en 2024	Liquidées en 2024	Reportées à 2025
Cour I				
Recours	857	491	603	745
Actions	–	1	–	1
Autres moyens de droit	3	17	12	8
Demandes de révision, etc.	1	4	3	2
Total	861	513	618	756
Cour II				
Recours	700	420	377	743
Actions	1	1	1	1
Autres moyens de droit	–	–	–	–
Demandes de révision, etc.	1	3	4	–
Total	702	424	382	744
Cour III				
Recours	814	525	440	899
Actions	–	–	–	–
Autres moyens de droit	3	4	4	3
Demandes de révision, etc.	2	1	3	–
Total	819	530	447	902
Cour IV				
Recours	1206	2727	2171	1762
Autres moyens de droit	16	81	85	12
Demandes de révision, etc.	21	112	100	33
Total	1243	2920	2356	1807
Cour V				
Recours	1310	2277	1841	1746
Autres moyens de droit	21	81	93	9
Demandes de révision, etc.	7	71	61	17
Total	1338	2429	1995	1772
Cour VI				
Recours	644	1331	1289	686
Actions	–	–	–	–
Autres moyens de droit	8	32	37	3
Demandes de révision, etc.	4	19	20	3
Total	656	1382	1346	692
TOTAL GÉNÉRAL	5619	8198	7144	6673

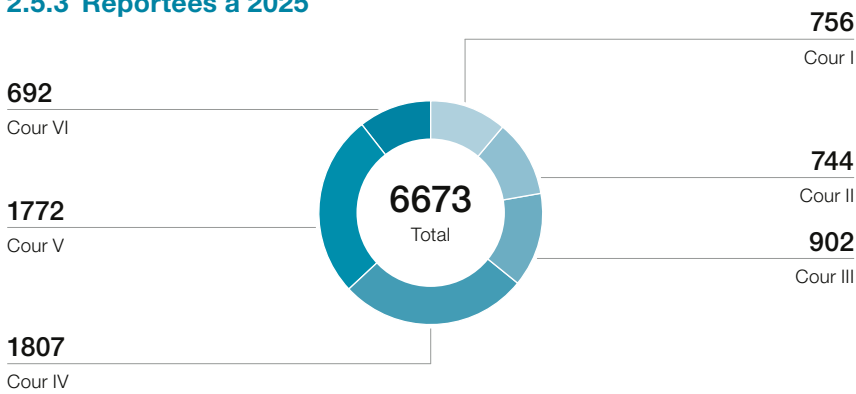
2.5.1 Introduites en 2024



2.5.2 Liquidées en 2024



2.5.3 Reportées à 2025



2.6 Répartition des affaires entre les cours (sur cinq ans)

	Introduites					Liquidées				
	2020	2021	2022	2023	2024	2020	2021	2022	2023	2024
Cour I										
Recours	811	741	625	642	491	628	698	762	554	603
Actions	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Autres moyens de droit	36	24	21	11	17	29	27	19	16	12
Demandes de révision, etc.	3	5	-	3	4	2	6	-	2	3
Total	850	770	646	656	513	659	731	781	572	618
Cour II										
Recours	364	377	409	737	420	413	354	428	365	377
Actions	2	2	2	1	1	3	2	-	7	1
Autres moyens de droit	1	-	-	1	-	2	-	-	1	-
Demandes de révision, etc.	2	1	2	3	3	4	1	2	2	4
Total	369	380	413	742	424	422	357	430	375	382
Cour III										
Recours	597	521	466	559	525	574	620	507	489	440
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres moyens de droit	3	13	6	1	4	1	13	7	1	4
Demandes de révision, etc.	9	5	2	8	1	10	6	3	6	3
Total	609	539	474	568	530	585	639	517	496	447
Cour IV										
Recours	1694	1333	1617	2105	2727	1695	1430	1650	1972	2171
Autres moyens de droit	48	39	71	86	81	45	39	66	82	85
Demandes de révision, etc.	101	56	47	71	112	104	61	48	63	100
Total	1843	1428	1735	2262	2920	1844	1530	1764	2117	2356
Cour V										
Recours	1625	1319	1467	1803	2277	1647	1412	1561	1746	1841
Autres moyens de droit	61	52	46	80	81	56	49	46	71	93
Demandes de révision, etc.	64	47	37	45	71	67	43	46	47	61
Total	1750	1418	1550	1928	2429	1770	1504	1653	1864	1995
Cour VI										
Recours	1130	1128	1246	1123	1331	1151	1164	1245	1194	1289
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres moyens de droit	43	24	47	33	32	47	25	45	28	37
Demandes de révision, etc.	21	24	10	18	19	23	25	9	15	20
Total	1194	1176	1303	1174	1382	1221	1214	1299	1237	1346
TOTAL GÉNÉRAL	6615	5711	6121	7330	8198	6501	5975	6444	6661	7144

2.7 Affaires liquidées selon les matières

	Recours	Actions	Autres moyens de droit	Demandes de révision, etc.	Total
État – Peuple – Autorités					
120.00 Sécurité de la Confédération	1	-	-	-	1
140.00 Droit de cité	45	-	1	2	48
141.00 Droit des étrangers	638	-	15	15	668
142.10 Procédure d'asile	4324	-	34	145	4503
142.50 Asile divers	106	-	6	-	112
143.00 Reconnaissance de l'apatridie	6	-	-	-	6
144.00 Documents d'identité	19	-	2	-	21
152.00 Liberté d'opinion et d'information	16	-	-	-	16
170.00 Responsabilité de l'État (Confédération)	13	-	-	-	13
172.00 Procédure administrative et procédure du Tribunal administratif fédéral	37	-	157	19	213
173.00 Marchés publics	28	-	-	-	28
174.00 Rapports de service de droit public (Confédération)	43	-	-	-	43
195.00 Personnes et institutions suisses à l'étranger	7	-	-	-	7
199.00 Entraide administrative et judiciaire	170	-	-	1	171
Total État – Peuple – Autorités	5453	-	215	182	5850
Droit privé – Procédure civile – Exécution					
210.10 Surveillance des fondations	3	-	-	-	3
210.20 Activité d'intermédiaire en vue de l'adoption	-	-	-	-	-
210.30 Contributions de solidarité	2	-	-	-	2
221.10 Surveillance de la révision	4	-	-	-	4
221.20 Registre du commerce et raisons de commerce	1	-	-	-	1
232.10 Droit d'auteur	-	-	-	-	-
232.20 Protection des marques, du design et de variétés végétales	49	-	-	1	50
232.50 Brevets d'invention	2	-	-	-	2
232.60 Protection des données et principe de la transparence	147	-	6	1	154
232.70 Appellations d'origine	-	-	-	-	-
232.80 Protection des armoiries	1	-	-	-	1
251.00 Cartels	8	-	-	-	8
Total Droit privé – Procédure civile – Exécution	217	-	6	2	225
Droit pénal – Procédure pénale – Exécution					
312.00 Partage des valeurs patrimoniales confisquées (LVPC)	-	-	-	-	-
341.00 Contributions fédérales pour l'exécution des peines et des mesures	-	-	-	-	-
Total Droit pénal – Procédure pénale – Exécution	-	-	-	-	-
École – Science – Culture					
410.00 École	100	-	-	2	102
420.00 Science et recherche	9	-	-	-	9
440.00 Langue, art et culture	1	-	-	-	1
450.00 Droit de la protection de la nature et du paysage	1	-	-	-	1
Total École – Science – Culture	111	-	-	2	113
Défense nationale					
500.00 Défense nationale	9	-	-	-	9
Finances					
610.00 Subventions	5	-	-	-	5
630.00 Douanes	34	-	1	-	35
641.00 Droit de timbre	3	-	1	-	4
641.99 Impôts indirects	91	-	2	-	93
643.00 Taxe sur la valeur ajoutée	90	-	2	-	92
650.00 Redevances sur le trafic des poids lourds	-	-	-	-	-
650.49 Divers impôts indirects	1	-	-	-	1
650.99 Impôts directs	-	-	-	-	-
654.00 Impôt anticipé	15	-	-	-	15
655.00 Droit fiscal international	-	-	-	-	-
699.00 Finances (divers)	1	-	-	-	1
Total Finances	149	-	4	-	153

	Recours	Actions	Autres moyens de droit	Demandes de révision, etc.	Total
Travaux publics – Énergie – Transports et communications					
711.00 Expropriation	30	-	-	-	30
725.00 Routes nationales	8	-	-	-	8
730.00 Énergie (sans installations électriques)	7	-	-	-	7
730.20 Installations électriques	26	-	-	-	26
740.00 Routes (sans les routes nationales)	-	-	-	-	-
742.00 Chemins de fer	24	-	-	-	24
748.10 Installations de navigation aérienne	9	-	-	-	9
748.30 Aviation (sans les installations aéronautiques)	11	-	-	-	11
749.00 Autres installations	-	-	-	-	-
783.00 Poste, télécommunications	15	-	-	-	15
785.00 Radio et télévision	32	-	-	-	32
799.00 Travaux publics – Énergie – Transports et communications (divers)	-	-	-	-	-
Total Travaux publics – Énergie – Transports et communications	162	-	-	-	162
Santé – Travail – Sécurité sociale					
810.10 Médecine et dignité humaine	-	-	-	-	-
810.20 Professions sanitaires	10	-	-	-	10
810.30 Substances thérapeutiques	40	-	1	-	41
810.40 Produits chimiques	5	-	-	-	5
810.50 Protection de l'équilibre écologique	7	-	-	1	8
810.60 Denrées alimentaires et objets usuels	1	-	-	-	1
810.70 Lutte contre les maladies et les accidents	1	-	-	-	1
820.00 Travail (droit public)	14	-	-	-	14
830.00 Assurances sociales	434	-	3	3	440
830.10 Assurance sociale (partie générale)	15	-	-	-	15
830.30 Assurance vieillesse et survivants (AVS)	81	-	1	1	83
830.40 Assurance-invalidité (AI)	218	-	-	1	219
830.50 Assurance-maladie	48	-	2	1	51
830.60 Assurance-accidents	6	-	-	-	6
830.70 Prévoyance professionnelle	40	-	-	-	40
830.80 Allocations pour perte de gain (APG) et assurance maternité	-	-	-	-	-
830.90 Allocations familiales	-	-	-	-	-
830.95 Assurance-chômage	26	-	-	-	26
840.00 Encouragement au logement, à la construction et à l'accession à la propriété	-	-	-	-	-
850.00 Assistance	-	-	-	-	-
Total Santé – Travail – Sécurité sociale	512	-	4	4	520
Économie – Coopération technique					
901.00 Encouragement à l'investissement et promotion économique	9	-	-	-	9
910.00 Agriculture	22	-	-	1	23
920.00 Forêts, chasse et pêche	6	-	-	-	6
930.00 Industrie	2	-	-	-	2
930.40 Jeux de hasard et maisons de jeu	1	-	-	-	1
940.00 Commerce, crédit et assurance privée	48	1	-	-	49
950.20 Surveillance des marchés financiers	28	-	-	-	28
990.99 Économie – Coopération technique (divers)	-	-	-	-	-
Total Économie – Coopération technique	87	1	-	1	89
999.00 Divers	21	-	2	-	23
TOTAL GÉNÉRAL	6721	1	231	191	7144

TABLEAU COMPARATIF

des données-clés du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets

	Tribunal fédéral	Tribunal pénal fédéral	Tribunal administratif fédéral	Tribunal fédéral des brevets
Membres et collaborateurs (en équivalent temps plein)*				
Nombre de juges	40	19,3	65,4	3,7
Nombre de greffiers	143,9	28,5	204,7	1
Autres collaborateurs	163,3	30,9	115	1,3
Volume des affaires				
Stock au début de l'année	3631	243	5619	29
Nombre d'affaires introduites	7493	619	8198	20
Nombre d'affaires liquidées	7349	582	7144	25
Stock à la fin de l'année	3775	280	6673	24
Durée moyenne de procédure (jours)	195	269 ¹ /178 ² /144 ³	249	359 ⁴ /125 ⁵
Nombre d'affaires pendantes depuis plus de 2 ans	77	9	1134	0
Q1: taux de liquidation des affaires introduites en 2024	57%	63,5%	53%	45%
Q2: taux des affaires reportées des années précédentes et liquidées en 2024	84%	77,8%	49%	55%
Q3: proportion des affaires liquidées par rapport aux affaires introduites	98%	94%	87%	125%
Finances (en CHF)				
Compte des résultats				
Revenus	21 029 098	736 750	5 623 606	1 044 494 ⁶
Charges	114 476 821	19 525 304	93 215 097	1 508 459
Charges de personnel	88 658 044	16 628 880	78 735 432	1 257 349
Charges de biens et services et charges d'exploitation	25 520 575	2 968 776	14 533 562	215 119
Attribution à des provisions	0	-112 000	-100 437	35 991
Amortissement du patrimoine administratif	298 203	39 647	46 540	0
Compte des investissements				
Recettes	0	0	0	0
Dépenses	318 358	16 744	70 465	0
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	318 358	16 744	70 465	0
Proportion des revenus + recettes par rapport aux charges + dépenses	18,3%	3,8%	6,0%	69,2% ⁶
Particularités				
Assistance judiciaire	686 632	34 709	667 861	0
Charges de biens et services liées à l'informatique	2 447 925	555 783	4 830 326	137 341
Location de locaux	7 411 800	1 133 520	4 019 400	58 500

* Moyenne annuelle

¹ Durée moyenne des procédures devant la Cour des affaires pénales

² Durée moyenne des procédures devant la Cour des plaintes

³ Durée moyenne des procédures devant la Cour d'appel

⁴ Durée moyenne des procédures ordinaires

⁵ Durée moyenne des procédures sommaires

⁶ Sans contributions de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI; CHF 463 965.77)